

Tarification du carbone

Pour les agriculteurs, la productivité annuelle est assujettie à la température et aux pressions climatiques, notamment le nombre de jours de degrés croissants avant le gel, la grêle, les inondations, la sécheresse et les ravageurs et insectes nuisibles. Assurer la durabilité environnementale, être de bons intendants de la terre, de l'eau et de l'air; et réduire les entrants d'énergie, de carburant et de fertilisant ont toujours fait partie de l'équation pour assurer la viabilité des exploitants agricoles et l'investissement à long terme.

Les coûts indirects liés à la tarification du carbone maintiendront un signal du prix du carbone pour les agriculteurs et tout au long de la chaîne de valeur. Les producteurs et emballeurs sont preneurs de prix et les coûts accrus de production (emballage, fertilisants, transport, etc.) ne sont pas transférés facilement aux consommateurs. Cette réalité a un impact sur les aliments produits au pays dans le marché.

L'allègement immédiat pour les agriculteurs et pour les producteurs en serre (allègement partiel de 80 %) dans les provinces qui est couvert par la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre (LTPGES) constitue un grand pas dans la bonne direction pour aplanir les disparités pour les agriculteurs et producteurs en serre au Canada.

Nous demandons à chaque parti de s'engager à mettre en œuvre des politiques pour :

- ***Inclure l'ensemble complet de carburants utilisés par les agriculteurs, ainsi que l'ensemble complet des activités agricoles et de la machinerie utilisées dans l'agriculture primaire moderne au Canada qui doivent être reconnues et être admissibles à l'allègement;***
 - ***Spécifiquement, « l'exclusion des biens qui servent au chauffage ou au refroidissement d'un bâtiment ou d'une structure semblable... » était conçue pour le logement, mais doit faire l'objet d'amendements/d'interprétations afin que le chauffage ou le refroidissement pour les activités agricoles soit aussi jugé admissible pour la machinerie agricole;***
 - ***Le chauffage et le refroidissement sont essentiels pour la production primaire des fruits et légumes périssables, immédiatement après la récolte, pendant l'entreposage/la manutention/l'emballage et pour la réduction des déchets alimentaires au début de la chaîne de valeur.***
- ***Ajouter le gaz naturel et le gaz propane à la définition des carburants agricoles admissibles.***
- ***Assurer que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux examinent la façon d'harmoniser l'allègement avec les frais de carburant à travers le Canada, de façon à ce qu'aucun producteur ne soit placé en désavantage concurrentiel;***
- ***Reconnaître les efforts déployés par les agriculteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et examiner les pratiques exemplaires.***

Les producteurs en serre sont encore considérablement exposés au commerce et l'imposition des frais de 20 % sur les carburants continuera d'affecter leur compétitivité mondiale. Il est prévu que la tarification du carbone fédérale augmentera au fil du temps, donc les 20 % augmenteront en valeur absolue et auront des répercussions à moyen et à long terme.

Nous demandons à chaque parti de s'engager à mettre en œuvre des politiques pour :

- ***Étendre l'exemption sur le carburant aux producteurs en serre à 100 %; ou***
- ***Examiner les mécanismes pour compenser les frais de carburant de 20 % du secteur de production en serre et la façon de stabiliser le coût pour les producteurs au fil du temps.***